



En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUITZ

Tel : 03.21.52.01.07 e-mail : mairie.ruitz@wanadoo.fr



Date de la convocation : 3 février 2021

Date d'affichage : 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi neuf février à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes communale, rue de Bruay, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pierre SANSEN, Maire.

Les membres présents : M. MONTEWIS Arnaud, Mme ADANCOURT Annie, M. DELATTRE Jean-Pierre, Mme ROUPIN Émeline, Mme BOGACZ Ingrid, M. BRÉFORT Éric, M. THELJEZ Pascal, Mme GUGLIEMMETTI Chrystelle, Mme WIECKOWSKI Elsa, Mme BARTOUX Marie, Mme GOYEZ Delphine, Mme PASQUIER Émily, M. DARQUE Maxime, M. VALEMBOS Léo, Mme GILLOT Noémie, M. FRANÇOIS Cédric

Absents excusés :

M. DELOBELLE Jean-Pierre qui a donné pouvoir à M. SANSEN Jean-Pierre, le Maire
M. DONNER Dominique qui a donné pouvoir à M. MONTEWIS Arnaud

Secrétaire de séance : Mme GUGLIEMMETTI Chrystelle

• **OBJET : DELIB.2021.II.17 : AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITER UNE EXTENSION DE LA DECHETERIE SITUÉE SUR LA ZI DE RUITZ**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) a déposé en Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public, du 8 février 2021 au 9 mars 2021, pour son projet d'exploiter une extension de la déchèterie située Zone Industrielle de Ruitz.

L'avis du conseil municipal sur ce projet doit être exprimé et transmis en Préfecture au plus tard le 24 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, à l'UNANIMITÉ,

Décide d'émettre un avis favorable au projet d'exploiter une extension de la déchèterie située Zone Industrielle de Ruitz.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 février 2021, que la délibération est rendue exécutoire à la date de réception en Sous-Préfecture de BETHUNE.

Le Maire,
Jean-Pierre SANSEN

Ainsi fait et délibéré à Ruitz, les jour, mois et an et susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre SANSEN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2021

Application agréée E-Inqalite.com